



DOSSIER DE PARTENARIAT 2020 / 2021

ARC EN CIEL SAINT PRIEST

Association reconnue d'intérêt général
Association sportive loi 1901





PRÉSENTATION DU CLUB



Créé en 1995, le club de tir à l'arc de Saint Priest défend depuis ses débuts des valeurs de solidarité, de convivialité et de hautes performances, qui lui permettent aujourd'hui encore d'être reconnu et apprécié au niveau local, régional et national.

Depuis cette création, notre club n'a cessé de grandir, pour atteindre 99 licenciés cette année 2021, hommes et femmes de 9 à plus de 70 ans, issus de toutes les catégories socioprofessionnelles.

Poussins (-11), jeunes (-18), débutants, compétiteurs, tous se retrouvent dans une ambiance conviviale et chacun peut s'épanouir à son rythme en prenant avant tout du plaisir et partager des moments d'amitié et de solidarité.

Tout ceci est possible grâce au travail entrepris de longue date et assuré par les dirigeants et les nombreux bénévoles engagés et actifs, qui soutiennent ces valeurs depuis le début. Les nombreuses participations de nos sportifs de tout âge dans beaucoup de compétitions ont permis de défendre avec ardeur les couleurs de notre club mais aussi de faire rayonner notre ville et nos partenaires.

Le club a aussi conquis une notoriété nationale, grâce à la qualité reconnue des compétitions qu'il a organisées, particulièrement les Circuits Nationaux de 1999 et 2004, qui ont vu venir la plupart des archers des équipes de France des jeux olympiques d'Athènes (hommes et femmes).

Durant plusieurs années, notre concours salle de janvier coïncidant avec le week-end de sélection pour les championnats d'Europe, de nombreux archers de haut niveau ont profité de notre belle salle. Ainsi en 2015, Pierre Julien DELOCHE n°1 mondial en arc à poulies a battu le record de France avec 599 pts sur 600 dans notre salle.

La qualité de nos installations, l'organisation interne du club et la richesse de nos résultats nous ont valu de nous voir décerner depuis fin 2015, le **LABEL D'OR** de la Fédération Française de Tir à l'Arc, après avoir été durant 4 années LABEL DE BRONZE et 2 ans LABEL D'ARGENT. C'est dire l'engagement de progression et de qualité du club.

Sa finalité générale étant la promotion, le développement et l'enseignement du tir à l'arc et du sport de manière générale au plus grand nombre, le club a fait le choix de s'engager dans différents domaines :

- l'accès au sport aux personnes en situation de handicap
- le développement du sport chez les jeunes
- la féminisation du tir à l'arc
- la lutte contre les inégalités sociales par la promotion du tir à l'arc aux jeunes issus de quartiers prioritaires



QUELQUES CHIFFRES



- ◆ 99 licenciés
- ◆ 40 % de jeunes - 18 ans
- ◆ 32 % de femmes
- ◆ 3 arbitres fédéraux
- ◆ 4 entraîneurs diplômés bénévoles
- ◆ 5 assistants entraîneurs
- ◆ 1 entraîneur brevet d'état

LE COMITE DIRECTEUR (période 2021 – 2025) :

- ◆ Président : Frédéric BARRY
- ◆ Vice-président : Serge AUDOUARD & Bruno MORAS (Commission matériel)
- ◆ Secrétaire général : Héloïse BARBIER
- ◆ Secrétaire adjoint : Patrick TORINIERE (Commission administrative)
- ◆ Trésorier général : Guy LAPIERRE
- ◆ Membre du CA :
 - Denis BARBIER (commission sportive)
 - Arnaud GOUY (commission communication / partenariat)
 - Vincent GIRARDOT (commission concours)
 - Lucien CHATELIN

NOS INSTALLATIONS :

- ◆ Pour la saison hivernale, pratique dans la salle de sport BORIS VIAN à Saint-Priest
- ◆ Sur toute l'année et accessible à tous les adhérents, pas de tir extérieur à côté de la salle de sport (et en face du fort de Saint-Priest)
- ◆ 16 cibles fixes sur notre terrain d'entraînement de 20 à 70 m
- ◆ Panneaux support publicitaire
- ◆ Tout le matériel pour un parcours complet de cibles permettant l'organisation de notre concours de tir en campagne
- ◆ Cibles pour organiser les concours de Tir à l'Arc en Extérieur (TAE) ainsi que leurs chevalets
- ◆ Arcs d'initiations ainsi que tout le matériel nécessaire à l'organisation des cours (flèches d'initiation, blasons de toutes les tailles pour lesquels les stocks sont renouvelés chaque année)
- ◆ Arcs compétition en location pour les adultes et prêt pour les jeunes archers



Le champ d'action géographique de nos cours est régional/local. Nos adhérents viennent s'entraîner depuis les alentours de la Métropole de Lyon.

Notre champ d'action dans l'organisation de concours est régional. Nous accueillons depuis plusieurs années lors de la saison salle une manche de la Coupe régionale Jeunes qui attire les équipes de jeunes des clubs de toute la région.

De plus, nous accueillons régulièrement au cours des saisons extérieures des championnats régionaux comme le championnat régional TAE en juillet 2019 mais aussi des manches de Division régionale comme la finale de la division régionale Honneur en juillet 2018.

Enfin, nous organisons notre concours de tir en campagne à Noirétable en Auvergne depuis 3 ans, ce qui permet d'avoir une visibilité en Auvergne, où le tir de parcours est plus développé qu'en Rhône-Alpes.

Notre champ d'action en termes de résultats sportifs est quant à lui national : en effet, nos saisons sont régulièrement marquées par des participations de nos archers aux championnats de France, individuels comme par équipes.

Pour exemple, 2019 a été marquée par 13 participations aux championnats de France dont 3 titres de championne de France ainsi qu'une finale nationale pour notre équipe de DRE Hommes classiques.



LE PROJET SPORTIF



Le tir à l'arc est un sport individuel mais c'est aussi un sport qui se pratique en équipe.

Notre club a été présent chaque année dans plusieurs compétitions par équipes :

- Une équipe masculine « Arc à poulies » en Division Régionale Excellence
- Une équipe masculine « Arc classique » en Division Régionale Excellence
- Une équipe féminine « Arc classique » en Division Régionale Excellence
- Une équipe masculine « Arc classique » en Division Régionale Honneur
- Plusieurs équipes masculines et féminines en Division régionale
- Des équipes Jeune en Division Régionale Excellence et Honneur
- Une équipe de tir 3D engagé dans la Division Régionale
- Etc.

De nouveaux archers de haut niveau nous rejoignent chaque année pour renforcer notre présence dans les compétitions. Pour 2021, nous ont rejoint :

- Laëtitia BERLIOZ en Arc Classique (plusieurs sélections en équipe de FRANCE pour des championnats d'Europe ou du monde de tir en campagne)
- Camille PRINGEZ en BareBow (Championne de France 2017- 2019 – Vice-championne en 2018)



LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES

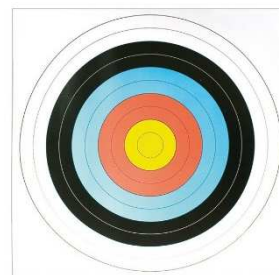


Le tir sur cibles anglaises

Pratiquées sur des cibles circulaires appelées blasons, multicolores à distances préétablies.

- Le tir en salle

Il se pratique à 18 m sur blasons de 40 cm de diamètre de septembre à mars chaque année.



- Le tir TAE (Tir Arc Extérieur)

Discipline Olympique (pour les arcs classiques seulement).
Pratiqué par tous les types d'arcs en extérieur généralement à 70 m sur des blasons de 80 et 122 cm de diamètre (avec adaptation des distances suivant les catégories).

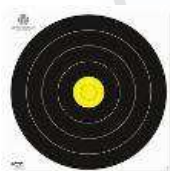


Les disciplines de parcours

Pratiquées sur terrain accidenté, les disciplines de parcours allient la pratique en pleine nature, parfois sur des parcours assez physiques, à la recherche de performances dans des situations variées.



- Le tir en campagne



Parcours de 24 cibles avec distances connues ou inconnues sur des cibles circulaires bicolores de différentes tailles (20 à 80 cm).
Les archers doivent faire preuve d'une capacité d'évaluation des distances en fonction de la configuration du terrain et de la luminosité.

- Le tir nature

Il reprend plus ou moins les règles du tir en campagne mais sur des parcours de 21 cibles représentant des images animalières. Il privilégie le tir instinctif.
On trouvera sur les parcours essentiellement des arcs droits, et des arcs classiques (avec et sans viseur).



- Le tir 3D

Il reprend plus ou moins les règles du tir en campagne mais sur des parcours de 24 cibles volumétriques (en 3 Dimensions) représentant des animaux en taille réelle. Il privilégie également le tir instinctif.
On trouvera sur les parcours essentiellement des arcs droits, et des arcs classiques et poulies (mais souvent sans viseur).





LES DIFFÉRENTS ARCS



L'arc droit ou « longbow » :

L'arc droit est constitué d'une simple branche d'arbre ou de plusieurs matériaux assemblés et d'une corde en matériaux naturels. Des flèches en bois sont utilisées. Il n'est pas pourvu de viseur. C'est l'arc de chasse ou de guerre utilisé par nos ancêtres.

L'arc récurve ou « arc classique » : il est constitué de trois parties essentielles (en plus de la corde): la poignée, et les deux branches. Sa technologie évolue avec la technique et la recherche de nouveaux matériaux (carbone, céramique, etc...). Il reçoit en plus un viseur et des stabilisateurs. Ses flèches sont soit en aluminium, soit en matériaux composites type carbone.



L'arc à poulies ou « Arc Moderne de Précision »

Ce n'est pas la dernière évolution de l'arc tel que nous nous le représentons, mais plutôt un concept différent à mi-chemin entre l'arc et l'arbalète. Comme cette dernière, il est muni de poulies et de câbles de renvoi, mais comme l'arc traditionnel, le lâcher fait suite à un emmagasinement d'énergie qui précède juste le tir. Il est doté d'un système mécanique de tenue de la corde, et d'un viseur muni d'une lentille optique.

Ce type d'arc connaît un succès croissant.

L'arc à poulies permettant de démultiplier la puissance.

Plus le rapport de démultiplication est important, plus est faible la traction de maintien en fin d'allonge.

L'arc à poulies permet de ce fait à l'archer de tirer avec un arc plus puissant tout en se fatiguant moins pendant la phase de visée.





NOTRE PROGRAMME ÉVÈNEMENTIEL



Plusieurs temps forts rythment tous les ans la vie du club à Saint-Priest :

En septembre :

- Participation au Carrefour des Associations de la ville de Saint-Priest
- Journée Portes ouvertes du club

En novembre

- Animation interne au club pour Halloween, cela permet aux enfants et aux adultes nouveaux et anciens de se retrouver, faire connaissance et partager un moment convivial

En décembre

- Participation aux championnats du Rhône de tir en salle
- Repas de Noël du club (une participation financière est reversée au Téléthon sous forme de don)

En janvier

- Organisation d'un concours en salle dans notre salle du gymnase Boris Vian à Saint Priest

En février

- Participation d'une quinzaine d'archers qualifiés pour les championnats de la ligue Rhône-Alpes
- Animation interne au club pour Carnaval

En mars

- Participations aux championnats de France de tir à l'arc en salle

En avril

- Organisation d'un stage de préparation et de réglage du matériel (arcs) pour la saison extérieure
- Organisation d'un stage d'une semaine pour les jeunes de club, afin de leur faire découvrir les disciplines de tir à l'arc en extérieur (voir copie du projet éducatif en annexe)

En mai

- Organisation de notre traditionnel concours extérieur La Palette d'Or
- Chaque année nous nous efforçons d'organiser une manche d'une compétition officielle (championnat du Rhône FITA, manches de la Division Régionale)

De mai à juin

- Participations à tous les championnats du Rhône et de ligue dans les disciplines Fédérales, FITA et Tir en Campagne, Nature et 3D

En juin

- Participation au raid urbain organisé par la Ville de Saint-Priest (le club organise une épreuve du parcours)
- Fin juin, organisation avec tous les archers, d'un événement conviviale pour clôturer la saison autour du traditionnel Tir du Roi et d'un barbecue

En juillet – août

- Participations aux différents Championnats de France en extérieur, avec chaque année de nombreuses participations



LES BASES D'UN FUTUR PARTENARIAT



Vous êtes chef d'entreprise, artisan, professionnel indépendant, etc. acteur économique de notre ville, de notre agglomération ou de notre département.

Vous souhaitez développer localement votre image et vous implanter dans le tissu social, sportif et associatif de votre région, vous inscrire dans un projet sportif, ou tout simplement développer votre réseau.

Nous cherchons à faire grandir ce réseau de partenaires, atout indispensable à la pérennisation et au développement de notre club

Le PARTENARIAT :

- **C'est soutenir** un club en pleine expansion, ancré depuis des années dans le paysage économique, social et sportif de notre commune.
- **C'est associer** votre entreprise aux valeurs nobles du tir à l'arc : Convivialité, Humilité, Dépassement de soi, Cohésion, Respect, Solidarité, Générosité...
- **C'est créer** du lien de proximité avec les acteurs locaux mais également avec nos bénévoles, nos licenciés, nos dirigeants, nos adversaires....
- **C'est faire** connaître l'entreprise et récolter des retombées valorisantes.

Pourquoi être partenaire ?

- Soutenir le club, développer la vie associative locale
- Contribuer à la formation de la jeunesse
- Associer les valeurs du tir à l'arc aux valeurs de votre entreprise
- Utilisez la visibilité et les supports de communication du club pour dynamiser et accroître l'image et la notoriété de votre société (site internet – LinkedIn – Facebook – Instagram – Visuels)
- Étendre son réseau de partenaires économiques locaux
- Utiliser la défiscalisation pour minimiser l'impact financier direct du partenariat sur l'entreprise

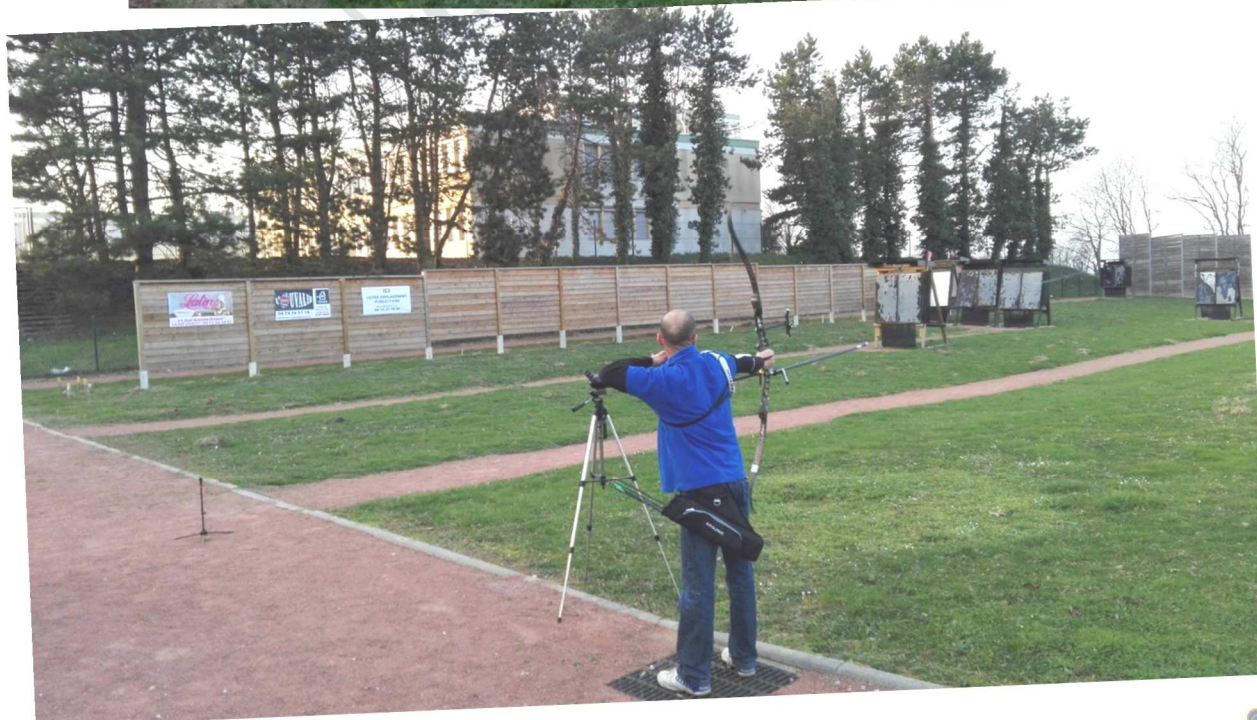


QUELLES OFFRES POUR NOS PARTENAIRES ?



MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE PUBLICITAIRE :

- Sur notre terrain extérieur au 115 rue du Grisard à Saint-Priest, un grand espace publicitaire permettra de mettre en avant votre entreprise avec une visibilité maximum
- Cette espace publicitaire est non seulement visible par les archers du club mais également par d'autres associations sportives avec qui nous collaborons en mettant à disposition nos installations.
- L'école de sport de Saint-Priest utilise également notre pas de tir pour faire découvrir notre sport
- Les panneaux sont aussi visibles depuis la rue (forte fréquentation car nous sommes en face d'une entrée du fort de Saint-Priest et à proximité du Chemin de Saint-Martin (réservé aux piétons les dimanches)
- Le terrain est ouvert 7/7 j et 24/24 h
- Pour votre publicité : mise en place d'un panneau de **600 x 1200 mm** pour un montant de **200 €/an** (fabrication, installation et entretien inclus)





PARTENARIAT (« SPONSORING »)

Grâce à la loi du 1er août 2003 dite "Loi Aillagon", le droit fiscal français dispose d'un des systèmes de mécénat d'entreprise les plus incitatifs. Le don (en numéraire, en nature ou en compétences) consenti par une entreprise à une structure éligible (association, fonds de dotation, fondation, ...) ouvre droit à une réduction d'impôt de 60 % du montant du don (ou de sa valorisation s'agissant du mécénat en nature ou en compétences).

La loi n'impose aucun montant minimal de chiffre d'affaires ni de don. Cette souplesse permet à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, de soutenir les projets qu'elle choisit et de profiter de l'avantage fiscal lié au mécénat.

Pour vos dons, nous avons obtenu accord auprès du service des impôts de pouvoir établir des formulaires Cerfa n°11580*03, qui ouvrent droit à une réduction d'impôts

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce dossier, notre club est un club très actif et en perpétuel mouvement.

Dans le cadre de notre collaboration, voici ce que nous pouvons vous apporter :

- Mise en place de **bandoles visibles** avec votre logo, lors de toutes nos manifestations sportives,
- Distribution de **dépliants publicitaires** (à nous fournir) lors de ces mêmes manifestations,
- Possibilité **d'organisation** de journée découverte du tir l'arc pour vous et vos employés.
- Apposition de votre **logo** sur nos courriers et outils de communication, possibilité de lien direct depuis notre site internet (et nos réseaux sociaux) vers votre site marchand,
- Communication régulière sur les **réseaux sociaux** (notamment Facebook sur lequel nous sommes très actifs) et mise en avant des événements de votre entreprise,
- Apposition de votre **logo** avec vos coordonnées sur nos tenues de club (dans la limite de 400 mm² par tenue et pour une participation conséquente de votre part),
 - Maillots du club : **1 600 € / an**
 - Maillots du club (épaule) : **800 € / an** →
 - Objets divers (casquettes, objets publicitaires, serviettes, etc.) **Sur devis**

Il est également possible pour vous de payer une de nos factures de matériel, ce qui vous permet de récupérer la TVA sur ces achats.





POURQUOI NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Chaque année, nous avons des frais inhérents à notre activité et notre sport.

Le club est très attaché à ses adhérents et à leur proposer des installations et des équipements en excellent état afin de profiter au maximum de notre beau sport.

Voici un ordre d'idée de ce que votre partenariat pour peut permettre de mettre en œuvre :

♦ Ciblerie

Sur notre terrain extérieur, les supports de cible sont en bois et ont besoin d'être remis en état régulièrement. Les pailles internes sont régulièrement changées à cause des dégâts générés par les impacts de flèche



- **130 €** pour une remise en état d'une **cible du terrain** extérieur (achats paille et lasure pour bois)
- **500 €** pour la **fabrication complète** d'une cible du terrain extérieur (achat bois-métal-paille-lasure-visserie)

♦ Participation aux concours

- **150 €** pour les inscriptions d'une équipe en Division Régionale (9 équipes au club)
- Frais de déplacements équipes (hôtel, voiture, essence, péage...)
- **3 000 €** pour finales en national
- **1 500 €** en local (notamment avec prise en charge frais d'inscriptions pour les jeunes)



♦ Achats matériel

Achats de matériel (arcs, viseurs, stabilisateurs, flèches, etc.) pour permettre à des personnes qui ne souhaiterait pas investir dès la découverte de la pratique (notamment les jeunes et adultes débutants), et donc pouvoir avoir accès à du matériel de compétition performant à moindre coût.

Le club achètera des arcs de compétitions qu'il pourra louer à ses adhérents contre une modique somme au trimestre car l'investissement de départ reste conséquent.



- **90 €** pour un arc complet pour l'initiation

- **400 €** pour un arc complet pour un jeune compétiteur



N'hésitez pas à nous contacter, nous avons certainement l'offre adaptée à votre budget pour un partenariat gagnant gagnant ...



ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE



**UNIVERSAL
ARCHERY**
Un nouvel esprit

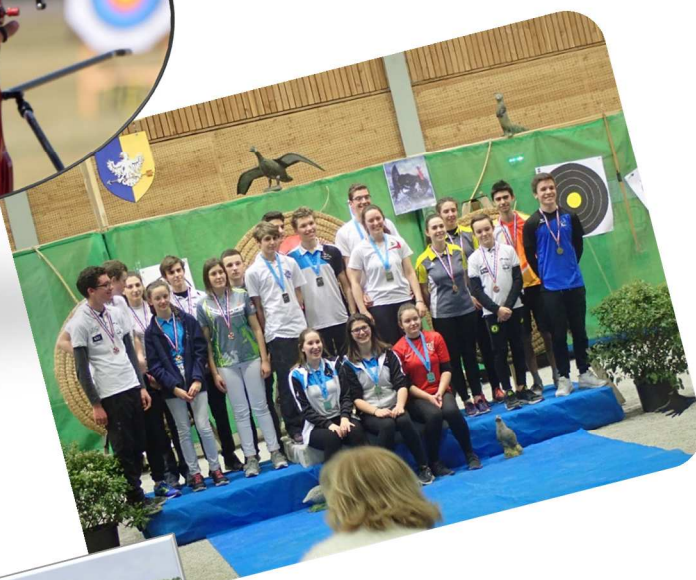
Créations De Matos
Bijouterie joaillerie



Auchan PORTE
DES ALPES
L'hyper des gones



LE CLUB EN IMAGES



Club de Tir à l'Arc - Association Loi de 1901
Inscrite à la Préfecture du Rhône le 19 décembre 1994.
N° W 691054332
Affiliation à la F.F.T.A. n° 33 69 116 – Agrément Jeunesse et Sport
n° 69.99.1018



Pour nous contacter :

ARC EN CIEL SAINT PRIEST

2 rue de la Cordière 69800 SAINT PRIEST



Frederic BARRY – Président

président@aecsp.net – 06.15.20.78.85

Arnaud GOUY – Commission Communication / Partenariat

communication@aecsp.net - 06.77.36.38.77



Pour nous suivre :



Site internet : <http://aecsp.net>



Page Facebook : [@ArcEnCielStPriest](https://www.facebook.com/ArcEnCielStPriest)



Page Instagram : [@arcencielsaintpriest](https://www.instagram.com/arcencielsaintpriest)



Page Twitter : [@Arcencielarc69](https://twitter.com/Arcencielarc69)